

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 décembre 2013**

CP 13/12-39

*L'an deux mille treize, le 16 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.*

**SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN  
TARN-ET-GARONNE  
CONVENTIONS AVEC LE MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DU  
COMMERCE ET DU TOURISME**

---

A l'occasion de notre deuxième décision modificative , je vous avais annoncé que Madame la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, avait apporté une attention particulière à deux dossiers d'importance pour notre Département en 2014 : l'Abbaye de Belleperche et la Pente d'eau de Montech.

**I - ABBAYE DE BELLEPERCHE**

Concernant l'Abbaye de Belleperche, l'Assemblée a approuvé à l'occasion du Budget Primitif un programme d'investissement pour la poursuite de son aménagement. A cette occasion, il avait été précisé que lors d'une prochaine session, l'Assemblée serait appelée à délibérer sur l'équipement mobilier pour l'accueil d'expositions, avec la recherche de financements associés.

Depuis, le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, particulièrement intéressé par ce projet, a proposé l'attribution d'une subvention pour le développement touristique du département, affectée à l'aménagement intérieur de l'Abbaye de Belleperche et du Musée des arts de la table.

Cette subvention, d'un montant de 200 000 €, servira à l'acquisition de mobilier muséographique et à la désignation d'un programmiste pour définir la suite du déploiement du musée.

## **II - VALORISATION DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH**

A l'occasion de notre deuxième décision modificative, nous avons approuvé le principe de valorisation touristique de la pente d'eau pour un coût total estimé à 1 500 000 € HT et vous m'avez autorisé à solliciter les financements correspondants auprès de nos partenaires.

Le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme nous a fait part de son souhait d'accompagner financièrement ce projet de valorisation de la pente d'eau de Montech en attribuant au Conseil Général de Tarn-et-Garonne une subvention pour le développement touristique du département.

D'un montant de 300.000 € TTC, elle est destinée à la création d'un centre d'interprétation, doté d'un belvédère donnant sur la Pente d'eau et d'un espace d'accueil et de services pour les visiteurs.

\* \* \*

Pour obtenir le versement de ces deux subventions, une convention doit être signée entre le Conseil Général et le Ministre pour chaque opération.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve les conventions suivantes à passer entre le Conseil Général et le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme accordant les subventions suivantes :
  - Abbaye de Belleperche : 200 000 € pour l'acquisition de mobilier muséographique et la désignation d'un programmiste pour définir la suite du déploiement du musée ;

- Pente d'eau de Montech : 300 000 € pour la création d'un centre d'interprétation, doté d'un belvédère donnant sur la Pente d'eau et d'un espace d'accueil et de services pour les visiteurs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions correspondantes, et à chercher les autres sources de financement pour le développement de l'Abbaye de Belleperche et de la Pente d'eau de Montech.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,